

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 mars 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de présenter la motion du chef de l'opposition, comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période de crédits se terminant le 26 mars 1990, la Chambre suivra la procédure habituelle relative à l'étude et à la mise aux voix des projets de loi de crédits.

Conformément aux pratiques récentes, les députés consentent-ils à ce que les projets de loi soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES JOURS DÉSIGNÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je suis désolé d'interrompre mon collègue parce que, en réalité, je suis impatient d'entendre ses remarques.

Vous savez certainement, madame la Présidente, et les députés aussi, qu'un vote de censure a eu lieu à la Chambre vendredi dernier à 15 heures. Ce vote a été exigé par le Nouveau Parti démocratique. Les députés savent peut-être aussi que seulement 14 députés de ce parti étaient présents.

En temps normal, les votes devant avoir lieu un vendredi, spécialement les votes de censure, sont reportés au lundi. Nous aurons des votes de censure aujourd'hui à 19 heures. Il aurait été préférable pour les députés de tous les partis à la Chambre que le vote de vendredi dernier soit reporté à aujourd'hui.

Le fait que le vote ait eu lieu vendredi a entraîné des dépenses supplémentaires pour tous les partis, principalement pour le parti ministériel, et je suppose que ce fut

le cas aussi pour l'opposition officielle, qui a dû faire revenir certains de ses députés. Les députés ont dû dépenser de l'argent pour acheter des billets d'avion, aidant peut-être ainsi Air Canada, les Lignes aériennes Canadien International ou les compagnies de taxi, mais tout cela aux frais des contribuables canadiens. Cela a nui aussi en empêchant de faire leur travail les députés qui ont dû voyager pendant des heures pour revenir de Vancouver et d'ailleurs. Ils n'ont pas pu parler à leurs électeurs. Ils n'ont pas pu faire ce qu'ils avaient prévu de faire et ce qu'ils auraient voulu faire.

Vu la nature futile de la démonstration de vendredi et son manque d'utilité, vu son coût et son absence de raison, je me demande, madame la Présidente, si vous ne pourriez pas avoir le consentement unanime, avant que nous ne commençons à travailler, pour éliminer tout simplement l'alinéa 81(12)b) du Règlement qui nous menace d'un vote à l'occasion de toute journée d'opposition qui tomberait un vendredi et cela *ad vitam aeternam*. Le NPD a dit à cette Chambre que, à l'avenir, en raison de son désir de faire de l'obstruction au lieu d'être constructif, il allait importuner les députés les vendredis.

Je me demande si vous pourriez poser la question à la Chambre. Je demande le consentement unanime pour faire supprimer l'alinéa 81(12)b) du Règlement.

Des voix: Non.

M. Hawkes: Puisque les députés crient «non», j'aimerais bien connaître leurs raisons, je voudrais savoir pourquoi ils estiment normal de gaspiller l'argent des contribuables, de faire perdre du temps aux députés en les obligeant à être présents le vendredi, alors que les responsables mêmes de cette action n'avaient pas l'intention de venir.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le gouvernement est prêt à tout pour empêcher un honnête et solide débat sur la question de la recherche et du développement. Connaissant mon collègue de Calgary, je sais qu'il ne serait pas de ceux qui voudraient faire perdre du temps à la Chambre.

Si le député veut donner avis à la Chambre que le gouvernement propose de modifier l'alinéa 81(12)b) du Règlement, nous étudierons la question. Pour l'instant, nous ne pouvons pas répondre à cela, car nous avons un